



L'aide Habiter Mieux Sérénité concerne **les travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25%**. Le financement est proportionnel au montant des travaux. Elle est versée par l'ANAH - Agence Nationale de l'Habitat.

- > Valable jusqu'au 31 décembre 2021
- > Cette aide est **soumise à des conditions de ressources**

### QUI EST ÉLIGIBLE ?

- > Propriétaire occupant sous conditions de ressources
- > Propriétaire bailleur\*
- > Copropriétaire\* (copropriétés fragiles)

\* conditions spécifiques, plus d'infos : [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr)

### QUEL LOGEMENT ?

- > Logement de plus de 15 ans
- > Logement n'ayant pas bénéficié d'un Eco-PTZ (en cours ou octroyé il y a moins de 5 ans)

### MONTANT POUR UN POÊLE À GRANULÉS ?

#### > Revenus très modestes

50 % du montant total des travaux HT (10 000 € max)  
+ prime Habiter Mieux\*\* : 10 % du montant total des travaux HT (2 000 € max)

#### > Revenus modestes

35 % du montant total des travaux HT (7 000 € max)  
+ prime Habiter Mieux\*\* : 10 % du montant total des travaux HT (1 600 € max)

\*\*Prime Habiter Mieux : critères d'éligibilité spécifique - plus d'infos : [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr)

### CUMUL AVEC D'AUTRES AIDES ?

- > **Cumulable** : Eco-PTZ (conditions spécifiques), Aides des collectivités locales, TVA 5.5%
- > **Non Cumulable** : MaPrimeRénou', CITE, CEE

### CRITÈRES TECHNIQUES D'ÉLIGIBILITÉ

- > Travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25%

### COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- 1/ Vérifiez votre éligibilité sur [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr)
- 2/ Déposez votre dossier sur le même site
- 3/ Mise en relation avec un professionnel de l'Anah pour le suivi de votre dossier

### Plafonds de ressources\* - hors Ile de France

Nbr de personnes du ménage	Ménage aux revenus TRÈS MODESTES	Ménage aux revenus MODESTES
1	14 879 €	19 074 €
2	21 760 €	27 896 €
3	26 170 €	33 547 €
4	30 572 €	39 192 €
5	34 993 €	44 860 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412	+ 5 651 €

\* Ces plafonds de ressources sont donnés à titre indicatif (plafonds de ressources 2020 fixés par l'ANAH)

Le plafond de ressources applicable en 2020 doit être comparé au revenu fiscal de référence (RFR) figurant sur votre avis d'imposition de 2019 (RFR 2018) ou votre avis d'imposition de 2020 s'il est déjà disponible (RFR 2019)

SCANNEZ pour découvrir les poêles à granulés français Hoben

